

# APPEL A CRÉATION 2025

## DESCRIPTION



L'ARTDAM et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté lancent le 8ème appel à création pour 2025.

Celui-ci a plusieurs objectifs :

- **Soutenir techniquement** une dizaine de structures culturelles du spectacle vivant, toutes disciplines confondues (arts de la rue, danse, musique, théâtre, tournage vidéo,...) dans leur nouvelle création artistique, en leur offrant un plateau de 240m<sup>2</sup>, 2 loges et un espace cuisine; pendant 2x5 jours.
- **Offrir et partager des temps de rencontres et une expérience** aux publics diversifiés du territoire, à travers l'expression artistique et la coopération du processus de création.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION



- La structure culturelle doit être sous forme associative
- Le siège social doit être implanté en région Bourgogne-Franche-Comté
- Le projet accueilli doit être une nouvelle création (et non une reprise ou une répétition)
- Le spectacle créé doit viser une diffusion
- L'association doit être professionnelle, employant régulièrement un ou plusieurs artistes et techniciens

La commission de sélection sera sensible aux aspects suivants :

- Le respect des critères énoncés ci-dessus
- La faisabilité et intérêt artistique de la création
- Les apports de l'Artdam lors de la résidence
- La diffusion envisagée du spectacle en région et/ou dans une dimension inter-régionale

## MODALITÉS D'ACCUEIL



### LE PLATEAU DE CRÉATION

Notre plateau de création de 240m<sup>2</sup> équipé et entièrement modulable, est reconnu comme un véritable atelier d'inspiration, voire de mutualisation d'expérience par les artistes professionnels.

Grâce à la proximité du parc de matériel, notre équipe expérimentée vous propose des équipements scéniques complémentaires et/ou une assistance technique.

L'ARTDAM sait être force de propositions techniques pour vous accompagner à chaque moment fort de votre création, selon vos besoins et votre budget.

*Fiche technique du plateau à télécharger sur notre site internet <https://artdam.fr/le-plateau-de-creation/>*

## MATERIEL

En plus de notre équipement et de votre éventuel matériel, nous mettons une enveloppe de 100€ HT à valoir dans notre parc de matériel durant votre semaine d'occupation.

En cas de besoin complémentaire, une réduction de 50% vous sera appliquée sur les tarifs habituels. Au-delà de cette enveloppe dédiée, le matériel sollicité sera facturé à la compagnie après validation d'un devis de mise à disposition.

L'ensemble du matériel (équipements permanents ou matériel complémentaire) est fourni sans main d'oeuvre de montage et/ou démontage.

Consultez notre catalogue en ligne : <https://artdam.fr/le-parc-de-materiel/catalogue-materiel/>

## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

L'ARTDAM peut proposer une assistance technique. Cet accompagnement sous-entend l'intervention d'un technicien en plateau qui vient en soutien du technicien de la compagnie et peut concerner :

- le montage et/ou démontage
- l'aide à la création sonore, lumière ou numérique.

La présence d'un technicien Artdam est facturée 30€ HT de l'heure.

## ACTION CULTURELLE

En lien avec le projet associatif de l'ARTDAM, chaque association organisera durant son accueil en création, une action de médiation à destination d'un acteur local, avec l'appui de Léna, l'interlocutrice dédiée de l'ARTDAM. Cette médiation peut avoir plusieurs formes : sortie de résidence, échanges pro, filage, atelier de sensibilisation et de pratique artistique...

## HÉBERGEMENT

Grâce au partenariat entre l'ARTDAM et la Ville de Longvic, cette dernière propose un lieu d'hébergement aux compagnies accueillies : la Maison du Commun, sous réserve de disponibilité.

Cette Maison peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

Son coût est de 15€ par personne et par semaine (mise à disposition et charge des fluides).

*Plaquette de la Maison du Commun à télécharger sur notre site internet <https://artdam.fr/le-plateau-de-creation/>*

## CANDIDATURES



- Merci de transmettre votre candidature à [accueil.plateau@artdam.fr](mailto:accueil.plateau@artdam.fr) avant le 4 octobre 2024, qui doit comprendre :

- votre dossier de candidature complété,
- le budget prévisionnel de votre création, intégrant la valorisation de cette résidence à l'ARTDAM à hauteur de 1000 €,
- votre dossier de présentation du spectacle en création (facultatif, selon l'étape de travail),
- la fiche technique de votre spectacle (facultative, selon l'étape de travail).

- Une réponse vous sera apportée début novembre.

*Attention, les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission de sélection.*

Pour les candidatures retenues, l'adhésion Artdam 2025 de 30€ TTC sera demandée avant votre arrivée.

A votre disposition, pour toutes questions sur cet appel à création 2025,  
Léna est joignable au 03.80.67.22.06 et par mail à l'adresse [accueil.plateau@artdam.fr](mailto:accueil.plateau@artdam.fr)